

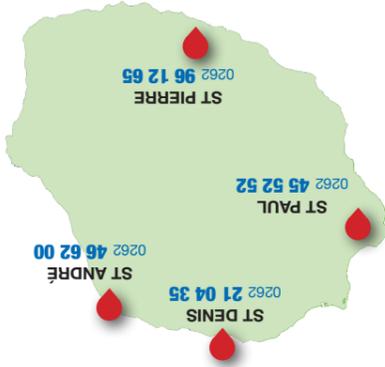
FIERS D'ÊTRE APPRENTIS (CFA).

Il s'agit d'un contrat de travail de type particulier, d'une durée de 1 à 3 ans conclu entre une **entreprise habilitée** pour accueillir et former des jeunes en apprentissage et un jeune âgé entre 16 et 25 ans, ayant satisfait à l'obligation scolaire et motivé par un projet professionnel.

On parle ici d'**alternance** dans le cadre d'un contrat de travail : tout en travaillant dans une entreprise, l'apprenti(e) suit des cours dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

QU'EST-CE QUE L'APPRENTISSAGE ?

Le recrutement des apprentis par les Chefs d'entreprise se fait, chaque année, du 15 juin au 15 novembre (sauf pour certains diplômes, arrêt de recrutement avant le 15/11 (se renseigner auprès de la Conseillère de votre zone)).



Nos Conseillères sont à votre écoute ...

GUIDE APPRENTISSAGE

EK 2018/2019
L'APPRENTISSAGE

je vais plus vite et plus loin ...



L'APPRENTISSAGE EST FINANCÉ PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LA RÉGION RÉUNION • L'UNION EUROPÉENNE ET LA RÉGION RÉUNION INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

>> NIVEAU 5
CAP Pâtissier
CAP Glacier Fabricant
CAP Boulanger
CAP Boucher
CAP Charcutier Traiteur
CAP Serrurier Métreier
CAP Coiffure
CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie
CAP Agent de Propreté et d'Hygiène
MC Pâtisserie Glace Chocolat Confiserie
MC Boulangerie spécialisée
CTM Préparateur Vendeur Option Charcuterie Traiteur
CTM Vendeur en Boulangerie Pâtisserie
CTM Préparateur vendeur Option Boucherie

(sous réserve d'habilitation de la Région Réunion)
MC Pâtisserie Boulangère
Titre Professionnel Pizzaiolo

>> NIVEAU 4 (Équivalent Baccalauréat)
BP Boulanger
BP Boucher
BP Charcutier Traiteur
BP Métreier
BP Coiffure
BP Esthétique Cosmétique Parfumerie
BP Préparateur en Pharmacie
BTM Pâtissier Confiseur Glacier Traiteur
Bac Pro Ouvrages du Bâtiment : Métallerie
Titre homologué Vendeur en Electrodomestique & Multimédia
Titre homologué Conseils Services en Équipements Connectés
Titre homologué Technicien Services de la Maison Connectée

(sous réserve d'habilitation de la Région Réunion)
MC Technicien en soudage
Bac Pro Boucher Charcutier Traiteur
Bac Pro Hygiène Propreté Stérilisation

>> NIVEAU 3 (Équivalent Bac+2)
BM Esthéticien Cosméticien
BTS Métiers des Services à l'Environnement
BTS Management Unités Commerciales • VEM
BTS Diététique

>> NIVEAU 5
CAP Pâtissier
CAP Maçon
CAP Menuiserie Fabricant Menuiserie Mobilier & Agencem'
CAP Coiffure
CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie
CAP Ebéniste
CAP Maintenance des véhicules Auto opt. A véh. particuliers
CAP Maint. des véh. Auto opt. B véh. transports routiers
CAP Maintenance de matériels opt. matériels de TP & Manutention
CAP Maintenance véhicules Auto opt. C Motocycles
CAP Réparation des carrosseries
CAP Peinture Carrosserie
Diplôme d'État Ambulancier

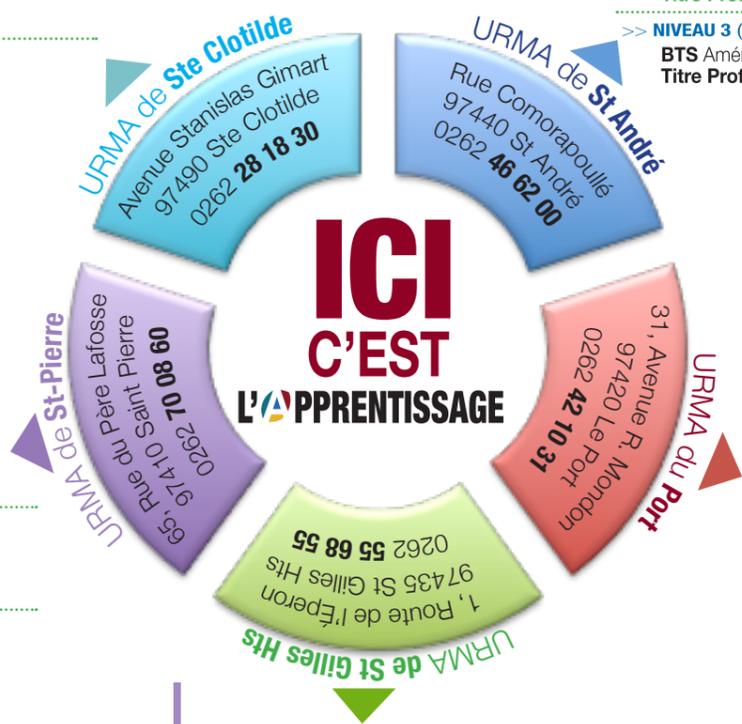
(sous réserve d'habilitation de la Région Réunion)
MC Pâtisserie Boulangère
Titre Professionnel Pizzaiolo
Titre Professionnel Contrôleur Technique Automobile

>> NIVEAU 4 (Équivalent Baccalauréat)
BP Maçon
BP Coiffure
BP Préparateur en Pharmacie
BMA Ebéniste
Bac Pro Maintenance véh. Auto Option A véhicules particuliers
Bac Pro Maint. des véh. Auto. Option B transports routiers
Bac Pro Réparation des Carrosseries

>> NIVEAU 3 (Équivalent Bac+2)
BM Coiffure
BTS Maintenance des véhicules option véhicules particuliers

(sous réserve d'habilitation de la Région Réunion)
Titre Professionnel Technicien Supérieur Géomètre Topographe Option Entreprise de TP

URMA : Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat



>> NIVEAU 5
CAP Opérateur Logistique
CAP Sérigraphie Industrielle
CAP Sellerie Générale
CAP Fleuriste

(sous réserve d'habilitation de la Région Réunion)
CTM Auxiliaire en Prothèse Dentaire

>> NIVEAU 4 (Équivalent Baccalauréat)
Assistant Dirigeant Entreprise Artisanale (ADEA)
Bac Pro Photographie
BTM Prothèse Dentaire
Titre Professionnel Technicien en Logistique d'Entreposage
Titre Professionnel Infographiste Metteur en Pages

(sous réserve d'habilitation de la Région Réunion)
Bac Pro Technicien Conseil-Vente en Animalerie

>> NIVEAU 3 (Équivalent Bac+2)
Titre Entrepreneur de la Petite Entreprise (TEPE)
BTS Opticien Lunetier

>> NIVEAU 2 (Équivalent Bac+3)
Licence Pro Santé spécialité Optique Professionnelle
Licence Pro Manager et Développer une Entreprise Artisanale

>> NIVEAU 5
CAP Maçon
CAP Carreleur Mosaïste
CAP Peinture Applicateur de Revêtement
CAP Installateur Sanitaire
CAP Menuisier Aluminium Verre
CAP Menuisier Fabricant Menuiserie Mobilier & Agencement
CAP Constructeur Bois
CAP Constructeur de Routes
CAP Étancheur BTP
CAP Constructeur en Canalisation des TP
CAP Maintenance des Bâtiments de Collectivités
CAP Plâtrier Plaquiste
CAP Charpentier Bois

(sous réserve d'habilitation de la Région Réunion)
Titre Professionnel Poseur de Menuiseries et d'Aménagements Intérieurs

>> NIVEAU 4 (Équivalent Baccalauréat)
BP Maçon
BP Menuisier Aluminium Verre
BP Menuisier
BP Monteur Installateur Génie Climatique et Sanitaire
BP Peintre Applicateur de Revêtement
BP Carrelage Mosaïque
Bac Pro Travaux Publics

(sous réserve d'habilitation de la Région Réunion)
MC Vendeur Spécialisé en Produits Techniques pour l'Habitat
Titre Professionnel Technicien d'Équipement et de Maintenance de Piscines

>> NIVEAU 3 (Équivalent Bac+2)
BTS Aménagements et Finitions
Titre Professionnel Chargé d'Affaires Bâtiment

>> NIVEAU 5
CAP Préparation et Réalisation d'Ouvrages Électriques
CAP Installateur en Froid et Conditionnement d'Air
Titre Professionnel Installateur de Réseaux Câblés de Communicat°

>> NIVEAU 4 (Équivalent Baccalauréat)
BP Électricien
BP Installateur Dépanneur Froid et Conditionnement d'Air
Bac Pro Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés
Titre Technicien des Réseaux Câblés de Communication
Titre Technicien d'intervention en Froid Commercial et Climatisation

>> NIVEAU 3 (Équivalent Bac+2)
BTS Électrotechnique
BTS Fluides Énergie Domotique opt. B : Froid et Conditionnement d'air
BTS Fluides Énergie Domotique opt. C : Domotique et Bât. Communicant

LEXIQUE DES DIPLÔMES

- CAP** : Certificat d'Aptitude Professionnelle
- CTM** : Certificat Technique de Métiers
- MC** : Mention Complémentaire
- Bac Pro** : Baccalauréat Professionnel
- BP** : Brevet Professionnel
- BTM** : Brevet Technique des Métiers
- BTS** : Brevet de Technicien Supérieur
- BM** : Brevet de Maîtrise
- BMA** : Brevet des Métiers d'Art

L'APPRENTISSAGE EST FINANCÉ PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LA RÉGION RÉUNION • L'UNION EUROPÉENNE ET LA RÉGION RÉUNION INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

L'ARTISANAT, C'EST un maillon important de l'économie réunionnaise

LE POIDS ÉCONOMIQUE DE L'ARTISANAT

📍 **43 730** EMPLOIS
soit 16 % de la population active occupée

📍 **17 100** ENTREPRISES EN ACTIVITÉ
soit près d'un tiers des entreprises réunionnaises

📍 **26 630** SALARIÉS
dont 2 170 apprentis

📍 **1,8** MILLIARDS DE CHIFFRES D'AFFAIRES



Liste des pièces à fournir, par le jeune, lors de la signature du contrat

- **Pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport ou livret de famille)
- **Autorisation de travail pour les étrangers** (carte de séjour ou titre de résident en cours de validité)
- **2 photos d'identité récentes**
- **Diplômes (CAP•BEP•Bac...)** ou relevé de notes d'examen
- **Certificat de fin de scolarité ou certificat de radiation** (obligatoire pour jeune de 15 ans attestant le suivi en totalité de la classe 3^{ème})
- **Copie ancien contrat d'apprentissage et/ou rupture**
- **Numéro de sécurité sociale**
- **Copie contrat civis**
- **Copie attestation travailleur handicapé**
- **RIB** (prime petit équipement)

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU REPRÉSENTANT LÉGAL, SI JEUNE MINEUR



ICI C'EST L'APPRENTISSAGE

LES DROITS DE L'APPRENTI (E)

Comme les autres salariés de l'entreprise, l'apprenti(e) bénéficie des mêmes conditions de travail et de protection sociale. Il a droit à deux jours et demi ouvrables de repos par mois de travail ou cinq semaines de congés payés pour une année de présence dans l'entreprise. En cas de maladie, d'accident de travail, d'arrêt de travail, il bénéficie des remboursements d'indemnités journalières de la Sécurité Sociale comme tout salarié. Tout apprenti(e) bénéficie du régime légal pour les jours fériés et chômés légaux.

LES AIDES DE LA RÉGION AUX APPRENTIS(ES)

LES FRAIS DE FORMATION : La formation est gratuite pour l'apprenti(e) (en dehors du transport, de l'hébergement et de la restauration).

LE POP (PLAN ORDINATEUR PORTABLE) : Aide à l'achat d'un ordinateur portable d'une valeur de 500 €. Les apprentis éligibles au cadre d'intervention du POP doivent en formuler la demande au CFA lors de leur inscription ou télécharger le formulaire sur le site de la Région. Le bon POP est valable auprès des revendeurs informatiques agréés par la Région.

AIDE À L'ACHAT DE PETIT MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : L'aide est accordée par la Région sous forme de forfait par filière de formation pour la première année de formation :

ALIMENTATION	215,00 €
BÂTIMENT	162,00 €
HYGIÈNE/SOIN À LA PERSONNE	240,00 €
MÉTAUX/MÉCANIQUE	192,00 €
ÉLECTRONIQUE - ÉLECTRICITÉ	200,00 €
BOIS	200,00 €
CUIR TEXTILE	84,00 €
ARTS ET ARTS APPLIQUÉS	160,00 €
AGRICULTURE	144,00 €
TERTIAIRE	160,00 €
TOURISME RESTAURATION	224,00 €
SÉCURITÉ	190,00 €
SPORT	240,00 €



>> LES DEVOIRS DE L'APPRENTI(E)

- Se rendre en entreprise
- Exécuter le travail demandé sous contrôle du Maître d'Apprentissage
- Travailler selon les horaires légaux
- Exiger ses documents contractuels
- Garder le volet du contrat d'apprentissage
- Exiger son salaire et ses d'us
- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise
- Prévenir votre URMA en cas de litige
- Tenir à jour le livret d'apprentissage et le présenter au Maître d'Apprentissage
- Avoir un comportement correct et une tenue en rapport avec son métier
- Se présenter à l'examen

>> LES DEVOIRS DE L'EMPLOYEUR

- Faire passer la visite médicale d'embauche à l'apprenti(e)
- Faire travailler l'apprenti(e) en sécurité
- S'assurer de la formation de l'apprenti(e) en entreprise
- S'assurer que l'apprenti(e) suit bien les cours au CFA (justificatif d'absences)
- Respecter les horaires légaux
- Signer le livret d'apprentissage
- Inscrire l'apprenti(e) à l'examen
- Garder le volet du contrat d'apprentissage
- Informer le Service Apprentissage de tout changement au niveau de l'entreprise
- Remplir la dérogation à l'emploi de jeunes mineurs lorsqu'ils sont exposés à des travaux dangereux
- Payer le salaire et établir le bulletin de paie
- Payer les congés (les congés ne doivent pas être pris pendant la semaine de cours)
- En cas d'accident de travail en centre et en entreprise, procéder à la déclaration
- Respecter toutes ses obligations contractuelles

>> LES DEVOIRS DE LA CMAR⁽¹⁾

- Informer les autres partenaires de leurs devoirs
- Vérifier le respect des obligations contractuelles
- Chercher à concilier les litiges
- Transmettre le contrat d'apprentissage aux services concernés
- Assurer une formation méthodique en complément de l'entreprise
- Inscrire et convoquer le jeune au CFA



LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI(E)

La rémunération est calculée en pourcentage du Smic, en fonction de l'âge de l'apprenti(e) et de sa progression dans le cycle de formation de l'année du contrat.

Il est possible de proposer un salaire supérieur à l'apprenti(e) en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

	-15 ANS	DE 18 À 20 ANS	DE 21 ANS ET PLUS
1 ^{ère} année	25 %	41 %	53 %
2 ^{ème} année	37 %	49 %	61 %
3 ^{ème} année	53 %	65 %	78 %
4 ^{ème} année	53 %	65 %	78 %

VOS RÉFÉRENTS URMA - CENTRE DE FORMATION

	SAINTE CLOTILDE	SAINTE PIERRE	SAINTE ANDRÉ	SAINTE GILLES HTS	LE PORT
DIRECTION	Richeville MELCHIOR	Gérard DUJOUX	Baskaran ANANDA	Liliane RIVIERE	Audrey CHEUNG KAM
ORGANISAT [°] DES COURS	Claude-May ÉCOLIVET Bernard PLANTE	Johan CHEKIMANIN	Jessica PONIN	Nadège PICARD	Audrey CHEUNG KAM
VIE SCOLAIRE DISCIPLINE RELAT [°] AVEC LES ENTREPRISES	Philippe MATHIEU	Rodolphe RAMALINGOM	Géraldine RIVIERE	Nadège PICARD	Huguette VALIAMA
CONVOCAT [°] CALENDRIER	Dominique ROBERT	Corinne PHILÉAS Séverine RENNEVILLE	Géraldine RIVIERE Jimmy BOURDON	Judith RAMIN	Aude ARNASSALOM
HÉBERG. RESTAURAT [°] TENUE DE TRAVAIL	Philippe MATHIEU	Carole LAURET	Jimmy BOURDON	Judith RAMIN	Huguette VALIAMA

LES AIDES À LA RESTAURATION

L'aide de la Région Réunion aux CFA qui disposent d'un service de restauration et d'hébergement est versée aux organismes de formation. Le tarif appliqué aux apprentis (es) est déduit de l'aide de la Région. La Région Réunion supporte à sa charge le différentiel.

LES AIDES ACTION LOGEMENT

Action Logement apporte aux apprentis (es) un panel de solutions concrètes pour se loger et leur permettre d'accomplir leur projet professionnel en les aidant à se rapprocher de leur CFA ou de leur entreprise.

Pour en savoir plus : contactez l'agence de Saint-Denis au 02 62 90 22 60 ou www.actionlogement.fr

DATE DE
SIGNATURE DE CONTRAT

du 15 juin au 15 novembre

sauf pour certains diplômes, se renseigner auprès de la conseillère de votre zone

⁽¹⁾ CMAR : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion

